Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Janvier 1887 No. 15.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

HYMNE DE LA NUIT.

Le jour s'éteint sur les collines,
O terre, où languissent mes pas.
Quand pourrez-vous, mes yeux, quand pourrez-vous
Saluer les splendeurs divines [hélas!
Du jour qui ne s'éteindra pas?
Dieu du jour! Dieu des nuits! Dieu de toutes les [heures!
Laissez-moi m'envoler sur les feux du soleil!
Où va vers l'occident ce nuage vermeil?
Il va voiler le seuil de tes saintes demeures
Où l'œil ne connait plus la nuit ni le sommeil!
Cependant ils sont beaux à l'œil de l'espérance
Ces champs du firmament ombragés par la nuit.
Mon Dieu! dans ces déserts mon œil retrouve et suit
Les miracles de ta présence!
Ces chœurs étincelants que ton doigt seul conduit,
Ces océans d'azur où leur foule s'élance,
Ces fanaux allumés de distance en distance,
Cet astre qui parait, cet astre qui s'enfuit,
Je les comprends, Seigneur! tout chante, tout [m'instruit
Que l'abîme est comblé par ta magnificence,
Que les cieux sont vivants, et que ta providence
Remplit de sa vertu tout ce qu'elle a produit!
Ces flots d'or, d'azur, de lumière,
Ces mondes nébuleux que l'œil ne compte pas,
O mon Dieu, c'est la poussière
Qui s'élève sous tes pas.

A. DE LAMARTINE.

PENSÉES.

La charité voit tous les hommes du même œil.

Une seule journée d'un sage vaut mieux que toute la vie d'un sot.

Quand vous écouterez avec la même indifférence les injures et les compliments, vous pourrez croire alors que vous aurez fait des progrès dans la vertu.

La vengeance est souvent aussi funeste à celui qui l'exerce qu'à celui qui l'éprouve : c'est un fer aiguisé par les deux bouts qu'on appuie contre son cœur et contre celui de son ennemi.

La paresse étouffe l'esprit : les gens mous et inappliquables, quelque génie qu'ils aient, se rendent imbéciles et se dégradent eux-mêmes.

La femme estimable est la femme laborieuse, occupée des soins domestiques, et dont on ne parle pas ; et non ces femmes qui ignorent ou dédaignent ce qu'il leur faut savoir, ou qui ne savent faire œuvre de leur doigts.

PAUVRE BÉBÉ

Le premier jour de l'an, j'avais passé ma journée en visites. Je rentrais, rempli d'une douce gaieté.

J'allais donc pouvoir me débarrasser de mes gants, de ma cravate blanche, du sourire officiel ; j'allais redevenir l'homme de tous les jours, après avoir été, depuis dix heures du matin, l'homme du jour de l'an. Avez-vous remarqué combien l'on est banal et mécanique, ce jour-là ! On est un peu comme la personnification d'une corvée. Et je songeais avec volupté au feu clair qui brûlait à cette heure dans l'appartement, à ma robe de chambre ramagée, au bien être de chausser mes pantoufles. Je songeais surtout à ma petite Julie.

D'avance, je la voyais accourir, ses bras ouverts ; ses jolis petits bras grassouillets, où les fossettes tremblent comme des gouttes d'eau, dans les plis de sa chair rose. Elle me parlait, elle me faisait fête, et sur ses joues s'étalait un beau sourire ravi. Ravi ! il y avait bien de quoi, car j'avais passé chez Giroux, et mes poches étaient bourrées de choses coûteuses et charmantes. Dame ! il fallait bien la gâter un peu ; elle était notre seule et unique enfant.

J'étais moi-même aussi heureux qu'elle ; il me semblait que c'était à moi qu'on allait faire des cadeaux, et je hâtais le pas, me sentant venir à la bouche de petits rires de joie enfantins.

Nous habitions sur la hauteur. Notre maison avait un avantage, on la voyait de loin. C'était un de mes bonheurs, le soir, quand je rentrais, lassé et aspirant au repos, de l'apercevoir tout à coup dans toute sa hauteur, avec l'appel de toutes ses fenêtres et je ne sais quoi de cordial et de recueilli, qui me parlait des miens.

Il y avait un coin de rue où elle m'apparaissait, comme si elle avait été à dix pas ; puis, à mesure que je montais la rue, elle s'amoindrissait derrière les toits et les tuyaux de cheminée.

Ce sont encore là les vraies joies de la vie. On a peine tout le jour, on a l'âme et les sens brisés, et subitement, la vue d'un mur derrière lequel s'abrite le meilleur de vous-même, fait passer en vous une ineffable palpitation. Comme on est payé des ennuis de la journée ! Comme on se promet de joie de franchir le seuil et d'entrer, de presser contre la sienne des poitrines chaudes, de voir sourire et d'entendre chanter l'âme des vieilles choses habituelles.

Ce soir là, le couchant mettait comme une tache vermeille dans les lucarnes du toit. Encore quelques pas et je verrais le quatrième étage, puis le troisième, puis le second.—Notre cher second ; et comme cela, se refaisait la connaissance de chaque jour, jusqu'au coin de rue où m'apparaissait la maison tout entière.

Les voilà bien, mes fenêtres et pour compléter la fête, j'aperçois ma femme tenant Julie dans ses bras. Elle a ouvert la croisée ; elle m'a vu ; elle se penche en me faisant de la tête des signes d'acceuil. Mon cœur bat plus vite, et oublieux de la rue, des gens qui passent, j'agite mon mouchoir au dessus de moi ! Pensez donc ! toute une journée sans les voir.

Tout à coup—les larmes m'en viennent aux yeux en le racontant —je vis un petit corps, une petite masse de chair et de robes, rouler par dessus la balustrade, glisser le long du mur, dans le vide, avec une rapidité effroyable ; et deux bras qui s'ouvrent, un corps qui se penche, deux mains affolées, qui cherchent à ressaisir ce qu'elles tenaient la minute d'avant.

Ma Julie ! Mon enfant chérie. Sa mère en jouant, l'avait laissé échapper de ses bras !

Les cheveux se dressèrent sur ma tête. Je poussai un cri, les bras tendus comme pour la recevoir, et je demeurai un instant sans voir, sans penser—la rue, les maisons, le ciel tournant autour de moi—comme frappé de mort—Puis le sang reflua au cerveau ; je l'appelai par son nom, éperdu, et je ne fis qu'un bond jusqu'à la maison.

L'avoir quittée le matin, riante et heureuse, vrai nid de rires et de chansons, et la retrouver froide, inanimée, défigurée, ne retrouver qu'un petit cadavre. Mon enfant ! Ma Julie.

Du monde était attroupé devant la maison, regardant en haut et à terre...Mes yeux voyaient rouge : je montai l'escalier en chancelant ; j'arrivai devant ma porte. Quel silence lugubre dans la maison ! Un deuil accablant la remplissait, et les murs, les marches, tout semblait dire :

—Pauvre enfant ! Pauvres parents ! Je mis la clef dans la serrure, et j'appelai, je criai :

—Julie ! Julie !

Ma femme vint au-devant de moi. C'est à peine si j'osais la regarder. Elle se traînait pâle, courbée, un mouchoir dans sa main.

—Mon ami.

—C'est terrible...Je sais tout. J'étais au coin de la rue.

—Alors tu l'a vue tomber...

—Tomber, oui.

—Pauvre Julie !

—Oui, pauvre Julie ! Qu'allons-nous faire à présent ?

—Hélas ! mon ami ; en acheter une autre.

—Jamais !

—Cependant, il faudra bien. Que veux-tu que nous fassions des morceaux !

—Des morceaux !

Je la regardai, en proie à une idée terrible. Elle me souriait ; était-elle folle ?

—Mais, malheureuse, m'écriai-je en me précipitant vers elle, où les as-tu mis, les morceaux ? Je veux les voir.

J'entendis en ce moment des gémissements dans la chambre voisine. Je poussai la porte et je vis Julie, ma petite Julie, en train de pleurer devant les débris d'un superbe bébé.

—Mon enfant !

Mes yeux allaient de Julie à sa mère aveuglée par les larmes.

—Figure-toi, me dit ma femme. Je t'avais vu venir, et pour saluer ton arrivée, je m'étais mis à faire sauter dans mes bras le bébé—cadeau de notre ami M. Durand,—quand un faux mouvement me l'a fait tomber des mains.

—C'était donc le bébé !

—Ah ! ma chérie, dis-je en prenant Julie dans mes bras, c'est ton tour de me donner la vie. Tous les millions de la terre ne pourraient payer les débris de ton bébé. Mets ton chapeau ; nous irons chez Giroux.

—CAMILLE LEMONNIER.

CHOIX DES AIDES AGRICOLES.

On doit prendre en considération le choix des aides ou serviteurs sur une ferme, si l'on veut en retirer de grands avantages.

C'est à eux que sont confiés les troupeaux, les attelages, les instruments, les récoltes, c'est-à-dire des valeurs considérables qui peuvent courir les plus risques, éprouver de graves avaries, et même périr entièrement par suite de négligence et d'impéritie. Il est donc de la plus haute importance de choisir ses aides avec tout le discernement possible. Les qualités qu'on doit rechercher en eux, c'est avant tout la *probité* et l'attachement aux intérêts de l'établissement. Sans ces qualités, le propriétaire se voit obligé de prendre une foule de précautions et d'établir des moyens de surveillance qui le tiennent constamment en soupçon, l'empêchent de se livrer à des améliorations utiles, et occasionnent des charges et des frais qui grèvent inutilement la production.

Quelle que soit d'ailleurs la vigilance, elle ne saurait jamais prévenir toutes les soustractions, ni faire naître le zèle, sans conscience et sans probité. La *moralité* qui exclut les habitudes d'ivrognerie et de débauche, n'est pas moins à rechercher. Un seul agent de mauvaise conduite peut porter le désordre et le trouble dans tout le personnel d'une ferme.—L'*intelligence* et l'instruction complètent les qualités principales auxquelles il faut tenir. Les hommes ignorants sont trop souvent opiniâtres, indociles, difficiles à diriger, et imbus de préjugés qu'il est impossibles d'extirper.—Quant aux qualités physiques, c'est l'*habileté*, la *force*, l'*énergie* unie à l'*activité*, qu'il faut rechercher. Quand les circonstances le permettent, il est bon de faire choix de jeunes gens intelligents, exempts encore de préjugés et de dispositions vicieuses, appartenant à des familles honnêtes et laborieuses, et de les dresser suivant les besoins de l'établissement. On ne manque pas, dans les campagnes, de trouver des hommes capables de former de bons chefs et de bons travailleurs, si on sait les placer au poste qui leur convient.

De la nourriture des poules.

Ces oiseaux sont très faciles à nourrir. Ils s'accommodent de tout et rien n'est perdu avec eux. On voit toute la journée des poules occupées à gratter la terre pour chercher et ramasser les grains et autres substances. La semence la plus fine, la mouche, malgré son vol rapide, le ver, qui ne fait que se montrer à la surface de la terre, rien n'échappe à leur regard et à la vivacité de leur bec. Tant que les poules, par leurs recherches continuelles, trouvent à se nourrir, eu égard aux localités, on peut se dispenser de leur donner beaucoup à manger. Mais ceci ne peut avoir lieu que pendant l'été et l'automne, et dans les fermes où les fumiers, les écuries, les étables, les granges leur offrent les moyens d'existence.

Pendant l'hiver et le printemps, la nourriture doit être plus abondante, et si l'on veut avoir des œufs pendant l'hiver, on aura soin de faire un pâté avec les lavures de vaisselle, des recoupes, des légumes hachés très fins, un peu de sel, et de la distribuer tiède aux volailles, *ce qui est essentiel*, parce que, dans cet état, elle les maintient en santé, les nourrit davantage et les rend plus fécondes.

On leur jette ensuite des criblures de blé, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du blé-d'Inde, du marc de pommes, des fruits sains ou gâtés, coupés par morceaux, des miettes et autres débris de la table et de la cuisine.

La pomme de terre cuite, mêlée à une certaine quantité de farine provenant de l'un des grains que nous avons cités et converti en pain est une excellente nourriture.

En général, on doit veiller à varier la nourriture des poules, de manière à ne pas trop les échauffer.

Les os concassés peuvent être également donnés aux poules ; elles les digèrent très facilement.

Malgré la grande faculté digestive dont elles sont douées et la force musculaire de leur gosier, il est cependant des substances qu'il ne faut pas laisser à leur disposition.

De ce nombre sont le verre et les écailles d'huîtres. On doit donc veiller surtout à ne pas laisser dans les ordures des cuisines qu'on leur jette ordinairement, du verre pilé dont les effets sont très dangereux.

Le Manitoba.
Jeudi, 27 Janvier 1887.

MGR TACHÉ ET MGR LAFLÈCHE ET LE NORD-OUEST.

Bien que l'attitude de l'hon. M. M. Royal sur la question du Nord-Ouest soit plus généralement approuvée que blâmée ici. cependant l'on n'a pas manqué de soulever contre lui ces préjugés à cet égard. A l'instar de ce qui se fait en province de Québec, c'est le cri que les candidats de l'opposition ont poussé en entreprenant la présente lutte.

Il vient d'être publié en province de Québec deux lettres qui ont une importance extrême à l'heure qu'il est. Ces deux lettres viennent de paraître dans un manifeste que l'ex-député de Champlain aux Communes. M. H. Montplaisir vient d'adresser à ses électeurs.

La position de l'hon. M. Royal vis-à-vis une partie de ses électeurs est la même que celle de M. Montplaisir et quelques autres députés bas-canadiens vis-à-vis des leurs : on leur a reproché le vote qu'ils ont donné en Chambre sur la Motion Landry

Eh bien ! les deux lettres qui suivent prouvent à l'évidence que sur cette question, du moins, l'hon. M. Royal a agi conformément aux vues éclairées de celui qui certainement était le plus capable de le conseiller en pareille occurrence, et le meilleur ami que n'ont jamais eu et que puissent jamais avoir les Métis.

Nous donnons, d'abord la lettre de Mgr Laflèche à M. Montplaisir ; puis celle de Mgr Taché à Mgr Laflèche :

Evêché des Trois-Rivières, le 17 janvier 1887.

Monsieur H. Montplaisir, Député du Comté de Champlain.

Mon cher Monsieur,

Mgr Taché m'a en effet adressé le 13 mars 1886, une lettre confidentielle dans laquelle il m'expose au long les graves raisons de l'opinion qu'il a adoptée sur les meilleures moyens à prendre pour obtenir la réparation des dommages causés aux Métis du Nord-Ouest. Comme ce sont ces raisons et le poids de cette opinion qui ont déterminé l'attitude que vous avez prise à ce sujet, ainsi que celle de vos amis si sincèrement dévoues au bien de ces Métis, l'Illustre Archevêque trouve aujourd'hui que la justice demande que l'on vous donne le moyen de justifier votre conduite devant vos électeurs, au moment où le mandat qu'ils vous ont confié va expirer. En conséquence, il vous autorise avec mon agrément à rendre publique cette lettre et c'est pourquoi vous vous adressez à moi aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon côté à vous accorder cette autorisation ; car je trouve, comme mon Vénérable Collègue, que c'est un acte de justice qui vous est dû, ainsi qu'à vos amis. Je vous dirai même que je le fais d'autant plus volontiers que je partage entièrement les vues de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface sur ce sujet.

Vous avez dû remarquer la grande réserve dans laquelle je me suis tenu jusqu'à présent sur cette question brûlante, espérant que le temps et la réflexion amèneraient peu à peu l'apaisement des esprits. Mais j'ai vu avec douleur que c'est le contraire qui est arrivé. Les passions politique qui gâtent tout en ont fait un brandon de discorde qui jette partout le trouble, et divise profondément les meilleurs amis et les meilleurs esprits. C'est ce que j'ai eu le chagrin de constater dans mon propre diocèse où l'absence d'une direction spéciale sur cette matière a laissé les fidèles trop exposés à être trompés par de malheureuses représentations que l'on ne prévoyait pas. Le clergé de ce diocèse d'ordinaire si uni, s'en est lui-même ressenti.

La division a également pénétré dans la presse la plus sincèrement catholique et a dégéneré, en certain quartier, en une polémique violente qui contrastait péniblement avec la modération plusieurs fois recommandée aux écrivains catholiques dans nos conciles provinciaux et par le Souverain Pontife lui-même, dans les questions politiques. On en est venu à des injures répétées qui ont rejailli jusque sur des dignitaires ecclésiastiques. Il s'en est suivi un véritable scandale par les préjugés que cette polémique a soulevés chez un certain nombre de bons citoyens,

En présence de ces graves inconvénients, je me vois forcé de sortir de la réserve dans laquelle j'étais demeuré, et de répondre aux nombreuses demandes qui m'ont été adressées sur la ligne de conduite que je crois la plus favorable aux véritables intérêts des Métis du Nord-Ouest, comme à ceux de notre province.

La chose me devient facile aujourd'hui par la permission que vous avez obtenue de publier la lettre ci-dessus mentionnée, dans laquelle Mgr Taché motive si solidement son opinion sur la question du Nord-Ouest. Je partage donc entièrement ses vues qui sont aussi celles de Mgr Grandin. Tout le monde conviendra que ces Vénérables Prélats sont les juges les plus compétents en cette matière En outre, il me parait évident que le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques devient de plus en plus dangereux.

Tout en regrettant vivement les dommages qu'ont subis les Métis, je crois que le remède à ces maux, n'est pas tant dans le renversement des ministères, au risque d'empirer la situation comme le prouve l'expérience du passé, que dans le rappel des hommes politiques aux règles de la justice et de l'équité, et au respect des droits religieux et civils de tous les administrés, sans distinction de race et de langue.

Les réparations déjà faites et la justice rendu aux Métis pendant l'année dernière, la tranquillité et la confiance rétablies dans cette région prouve l'efficacité de ce moyen.

Cette manière d'agir est absolument conforme au principe rappelé par Léon XIII, savoir, qu'il faut *tolérer* quelquefois des maux qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à des calamités et à des *troubles* plus funestes encore

Dans ces sortes de questions les évêques peuvent être certainement regardés comme les juges les plus compétents. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que le peuple canadien n'a jamais eu à se repentir d'avoir suivi, en ces circonstances difficiles, l'avis des évêques mais qu'au contraire le pays a grandement souffert quand on a mis de côté leur sage direction.

Pour vous, mon cher Monsieur, vous avez sagement agi en suivant une opinion aussi solidement motivée, et soutenue par une telle autorité. Ceux de vos constituants qui voudront examiner la chose sans passion ni préjugés, ne sauront vous blâmer d'avoir suivi en une circonstance si difficile et si crit que, l'avis de vos guides naturels.

Sur ce je prie le Seigneur de vous avoir toujours en Sa Sainte garde, et je demeure,

Votre dévoué Serviteur,

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Voici maintenant la lettre que Mgr Taché écrivait à Mgr Laflèche, il y a à peu près un an. On y trouve la preuve que M. Royal, M. Montplaisir et leurs collègues conservateurs ont agi, dans leur vote de la session dernière, conformément à un avis de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint Boniface :

Ottawa, 13 mars 1886.

A Sa Grandeur
Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Bien cher Seigneur et ami,

Me voici de nouveau à Ottawa pour continuer à y travailler dans l'intérêt de notre chère population. La crise terrible que traverse notre Nord-Ouest, les déplorables événements qui viennent de se produire, et leurs trop tristes conséquences, tout cela fait à mon cœur un mal immense. Je me surprends souvent à dire : que n'a-t-on prévenu tout cela ?

Vous comprenez facilement l'effet produit par la députation française par la "Motion Landry." Hélas, pourquoi faut-il que l'esprit de parti domine tout autre sentiment ? Je vois des gens qui, je le sais, n'ont aucun souci de notre peuple, de nos chers Métis, et qui pourtant déploient un zèle apparent qui ne cache que très-imparfaitement le mobile réel de leur conduite. Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873 sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance, ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire.

D'un autre côté, je remarque avec bonheur des hommes sincères qui ont vraiment à cœur de défendre et d'aider notre population, fallut-il pour cela rompre avec leur parti, se séparer de leurs alliés naturels, des amis de toute leur vie.

Comme vous le pensez facilement on veut connaître mon opinion. Ma pensée en tout cela est unique, je ne veux qu'une chose : *le bonheur du peuple auquel j'ai voué mon existence.*

Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là, naturellement, se trouve la difficulté. Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question : "Devons-nous renverser le gouvernement ?" Après mûre réflexion, j'ai cru devoir répondre que *tel n'est pas mon avis.*

Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux que l'on déplore, aux fautes qui ont été commises. En 1872, on a renversé le gouvernement en grande partie sur la question d'amnistie. Et quel a été le résultat sur cette question ? Tout simplement la dureté à remplacé la faiblesse. Les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré *la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil* pour les chefs, et pour les autres une amnistie, amnistie partielle, qui nous avait été offerte et que nous avions refusée. Les hommes qui ont fait ces choses sont-ils donc les seuls amis des Métis ? Faut-il tout sacrifier pour leur mettre nos destinées entre les mains ?

Un troisième parti se forme. Je connais la loyauté et le bon vouloir d'un grand nombre de ceux qui le composent. Ils sont sincères, mais pourront-ils atteindre leur but en rompant leur alliance actuelle, pourront-ils se soustraire à toute alliance, et la nouvelle alliance assurera-t-elle le bonheur des habitants du Nord-Ouest ? Je ne le crois pas.

Si le gouvernement d'aujourd'hui voulait profiter de son expérience, je puis le dire sans hésitation, s'il voulait profiter de ses fautes, il serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données ; et qui, même avec avec beaucoup de bonne volonté, auraient beaucoup à tâtonner avant de saisir la situation, les inconvénients qu'elle renferme, les remèdes qu'on doit lui appliquer.

Que l'on modifie le personnel dans les emplois publics du Nord-Ouest ! Que l'on reconnaisse les droits naturels d'un peuple qu'on est venu surprendre chez lui ! Que l'on traite les Métis et les Sauvages comme tout autre peuple placé dans les mêmes circonstances voudrait être traité, et l'on n'aura pas besoin de bouleversement politique.

J'ai donc cru devoir dire à des amis qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest, ni de ses habitants, en votant contre la "Motion Landry" qui n'est qu'un vote de non-confiance. Mais ceci à la condition de n'être pas partisans quand même, mais bien au contraire d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat de la lenteur apportée à rendre justice.

En parlant du gouvernement à mes amis, je leur ai dit le mot si connu : "Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent."

Notre vieille amitié, l'intérêt si vif et si sincère que vous portez à la population du Nord-Ouest m'inspire l'obligation de vous faire connaître l'attitude que j'ai prise, l'opinion que j'ai formulée.

Naturellement cette lettre n'est pas pour le public, néanmoins si plus tard ceux à qui j'ai exprimé mon opinion devaient avoir à souffrir parce qu'ils ont accepté ma manière de voir, je vous autorise à leur communiquer cette lettre et je les autorise, eux, à s'en servir pour leur propre justification.

Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis, toute une existence usée dans leurs intérêts, me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage.

Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens d'indiquer.

J'irai vous faire visite dans quelques jours, cher Seigneur et ami. Alors nous épancherons nos cœurs l'un dans l'autre sur tout ce qui nous concerne et nous intéresse. Qui aurait dit il y a quarante ans, quand à pareille époque nous faisions nos préparatifs de départ pour l'Ile à la Crosse ; qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis ? Que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés ? Acceptons de la Divine Providence tout ce qu'elle nous ménage. Pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange.

Votre ami sincère et dévoué,

(Signé), † Alex., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.

Pour copie véritable,

† Alex., Arch. de Saint-Boniface, O.M.I.

Avons-nous besoin d'ajouter des commentaires ? Nullement, tous les esprits droits se rendront à ce langage de la justice et de la raison.

PROVENCHER.

La position n'était pas assez difficile, il fallait qu'un des nôtres nous vint soulever de nouveaux embarras dans la lutte que nous avons à supporter pour conserver le comté de Provencher. Nous déplorons sincèrement l'attitude prise par M. J. Ernest Cyr, parceque nous voyons que sa conduite aura pour résultat de diviser nos forces alors que nous avons besoin de tant d'union, car ses agissements peuvent fort bien rendre possible l'élection d'un homme taré au dernier point, nous avons nommé : Henry J. Clarke, ou a défaut de celui-là quelqu'autre que nous ne pourrions accepter.

Que M. Cyr ne se fasse pas d'illusion, nous sommes convaincus profondément, nous sommes parfaitement certains que le vote qu'il prendra ne sera pas suffisant pour l'élire. C'est bel et bon de dire : je compte sur M. celui-ci, sur M. celui-là, sur tant de majorité ici, sur tant de majorité là, mais comptez vous bien tous les endroits ou vous serez en minorité ? L'on a beau le penser la masse de notre population a souci de ses intérêts, et elle les confiera encore cette fois du moins à l'hon. M. Royal, celui des trois candidats qui est le plus capable de les sauvegarder.

Encore une fois, nous déplorons l'attitude de M. Cyr ; sa politique d'obstruction ne peut que lui être défavorable, et ne peut être que préjuciable à toute notre population. Il établit là un précédent qui ne laisse rien augurer de bon pour l'avenir. Il sera très-certainement défait et n'aura pour se consoler d'autre souvenir que celui de nous avoir fait du mal et de s'être lui-même fourvoyé.

FAUSSES RUMEURS.

Depuis que M. J. E. Cyr est candidat dans Provencher, il a circulé diverses rumeurs.

Pour ce qui est de l'hon. M. LaRivière, son attitude dans la présente élection est et sera telle qu'énoncée dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée tenue mercredi dernier, le 19 courant, à l'hôtel de ville de Saint-Boniface et dont nous avons donné le résumé dans notre dernier numéro.

Au sujet du contrat de l'hôpital de Saint-Boniface, nous sommes autorisés par qui de droit de dire que ce contrat n'est pas encore donné, et qu'il ne le sera certainement pas à qui que ce soit qui se servirait de ce motif pour faire de la corruption électorale auprès des ouvriers en leur promettant de l'ouvrage. Ce pourrait être au contraire, dit-on, un moyen d'empêcher les ouvriers d'en avoir.

CANDIDATURE DE L'HON. M. ROYAL

Un télégramme reçu hier, de l'hon. M Royal, nous apporte la bonne nouvelle qu'il a été choisi comme candidat à la convention qui a été tenue hier à Dominion City par les électeurs de cette partie du comté. M. Royal a obtenue 75 voix et M. Clarke 15. La nomination a été faite ensuite à l'unanimité.

L'HON. M. ROYAL ET LES METIS.

Nous donnons ci-après quelques extraits d'un discours prononcé par l'honorable M. Royal, sur les troubles du Nord-Ouest, dans la Chambre des Communes le 8 juillet 1885. Il est inutile de faire des remaques sur ces citations qui parlent d'elles-mêmes. Les Métis verront quel beau témoignage M. Royal leur a rendu en pleine Chambre :—

"Parmi les causes qui ont produit le récent soulèvement, je citerai d'abord le fait que l'on a refusé une amnistie en 1870, et par amnistie j'entends une amnistie complète pour tout ce qui avait eu lieu jusqu'au 15 juillet 1870.................

Une autre cause, c'est le fait qu'on ne connaissait pas suffisamment le caractère de la population du Nord-Ouest à l'époque de la cession de ce pays au Canada en 1870. On n'attachait aucune importance quelconque à cette population dans la cession, ; et même lorsque le Canada acheta les territoires du Nord-Ouest, aucune mention ne fut faite, au moins de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de l'existence d'une population parfaitement organisée dans le Nord-Ouest, et ceci, je crois, est une des causes qui ont produit non-seulement les troubles de 1870 mais ceux de cette année. Je vais traiter la question à un point de vue indépendant ; un membre indépendant de cette Chambre peut dire quelque chose que ne pourrait pas dire un membre du gouvernement. Je suis pleinement disposé à tenir compte de tout ce qu'on a fait pour le peuple et pour la prospérité future de cette région éloignée du Canada ; mais en même temps je suis disposé à critiquer d'une manière indépendante les mesures qui ont donné lieu aux troubles actuels."

Référant au caractère de l'ancienne population qui habitait le pays, l'Honorable M. Royal s'exprime ainsi :

"Les Métis étaient la terreur des tribus sauvages qui habitaient ces plaines, et entre autres exemples nous avons eu une rencontre qui eût lieu en 1852 sur le Grand Côteau du Missouri où 67 Métis se défendirent pendant deux jours contre 2000 Sioux................................

"Leur isolement complet les empêcha de goûter au luxe de notre civilisation, mais rendit la population pleine d'entente, unie, sobre et bien convaincue que la liberté n'est pratiquable qu'avec une somme de protection correspondante, et que pour rendre justice aux différents intérêts il faut une certaine représentation des différentes classes, dans un pays obligé de se protéger contre les incursions des sauvages. L'esprit de ce peuple était élevé et confiant en lui-même. Ce pays était regardé comme leur appartenant, car ils devaient le défendre seuls, et il est remarquable que ces populations, de 12,000 à 15,000 âmes, aient eu à se défendre contre les puissantes tribus de guerres de l'Ouest.

"L'honorable M. Laurier a dit que les droits à la propriété avaient été la seule cause du soulèvement au Manitoba, ou dans le territoire qui forme aujourd'hui la Province du Manitoba. Je dois différer d'opinion avec lui sur ce point. Ces hommes sentaient que si l'on violait leurs droits à la propriété, ils auraient parfaitement le droit de se révolter et de repousser toute tentative d'intervention que l'on pourrait faire ; mais il y avait d'autres droits qui leur étaient plus sacrés, c'était la reconnaissance de ces droits, qui ont existé dans leurs institutions politiques depuis 1822 jusqu'à 1870 qu'ils désiraient ; et dire que leurs droits à la propriété ont été la seule cause de leur résistance aux institutions canadiennes, ce n'est pas exact."

Après avoir parlé des promesses de l'aministie non-accomplies et de la conduite stupide du Colonel Wolseley, l'orateur continue :

"En présence de ces faits, n'ai-je pas raison de dire que ce fut là la cause éloignée des troubles qui ont eu lieu le printemps dernier sur la Saskatchewan. Depuis 1870, et quelques années auparavant, ces gens avaient dans le cœur qu'ils avaient été traités injustement, et que le Canada, au lieu de leur être sympathique, était un réceptacle d'ennemis et d'adversaires. En présence des faits que je viens de mentionner, n'ai-je pas raison de dire que ces faits-là constituent quelques-unes des causes des troubles qui ont eu lieu le printemps dernier sur la Saskatchewan ? De ce moment, les Métis regardèrent les Canadiens comme de traîtres envahisseurs, comme un peuple complètement étranger à tout sentiment de justice, de loyauté, de patriotisme, d'honneur public et de dignité. Ils retournèrent chez eux avec le sentiment profondément enraciné de l'injustice, de l'humiliation et de l'insulte avec lesquelles ils avaient été traités, comme nation ; la bonne foi de leur évêque dévoué et de leur clergé avait été surprise et trompée ; leurs chefs naturels étaient en exil et on leur confiait l'organisation du rouage gouvernemental lorsqu'on les avait mis dans l'impossibilité d'en profiter.

"On a aussi accusé ces Métis de cruauté. Cependant nous savons par les journaux que c'est aux Métis que les blancs retenus prisonniers dans les camps des sauvages le printemps dernier, ont dû la liberté et la vie. Nous savons que Madame Delany, qui était prisonnière au camp de Poundmaker, a été libérée par un Métis du nom de Delphis Nolin. qui n'avait avec lui que deux *ponies* et les a donnés avec plaisir au chef pour obtenir la mise en liberté de Madame Delany. Ce n'est là qu'un exemple, mais il y en a eu plusieurs autres, durant le dernier soulèvement, qui prouvent l'humanité des Métis.

"Ne perdons pas de vue ce fait remarquable que les Métis n'ont pas les sympathies de l'opposition. L'ancien ministre de l'Intérieur, M. Mills, a dit que les Métis n'obtiendraient aucun privilège qu'ils devaient être des blancs ou des sauvages. De 1873 à 1878, le gouvernement a fait très-peu de chose pour satisfaire les Métis. Rien n'a été fait ; comme l'a dit le très-honorable chef du gouvernement, il y a eu une lacune de cinq ans. Je dois dire qu'à part la récompense offerte par la gauche pour la capture de Riel, la nomination d'un juge pour instruire son procès et le refus de donner aux Métis une représentation dans les nominations qui furent faites, et le refus de reconnaître ces droits en dehors du Manitoba, les honorables messieurs de la gauche ont fait très-peu de chose."

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

X.

Qui peut, ou doit immigrer au Manitoba ?

L'action de l'immigrant doit avoir une raison et un but.

Les raisons peuvent être diverses ; le but se résume dans le désir d'améliorer sa situation ; ce qui comprend le légitime espoir d'un établissement convenable pour les enfants.

Le sentiment n'est pas à lui seul une raison d'immigrer.

Nous comptons parmi nous des compatriotes que le dévouement à nos intérêts a seul dirigé vers notre province ; ce dévouement, en certains cas, a même été accompagné de sacrifices ; l'exemple n'a pas été contagieux ; la province de Québec n'en a pas souffert, et nos intérêts au Nord-Ouest y ont gagné.

Si nous sommes prêts à accepter encore de pareils recrues, nous sentons d'un autre côté que nous ne pouvons pas les demander, du moins, avec trop d'instance. Aussi, ce n'est pas à cette classe que nous nous adresserons pour le moment. Il nous sera néanmoins, permis de faire remarquer que c'est une erreur, selon nous, de penser que le pauvre, les familles indigentes, doivent seuls former la classe des immigrants. A vrai dire, celles ci ne devraient immigrer, règle générale, qu'en autant qu'elles se sentiraient appuyé par des familles plus à l'aise, capables de les employer, de les secourir dans leurs moments de pénurie.

Voilà les conseils qu'il faudrait leur donner, s'ils en demandaient.

Dans la pratique, cela se passe autrement. Tout le monde a le droit d'aller et de venir, chacun a son gré ; on use libéralement de son droit, et nul peut y mettre obstacle. L'indigent, plus que tout autre, sent l'immédiate nécessité d'améliorer sa situation ; voilà pourquoi la moindre lueur d'espérance à l'horizon l'attire ; et jamais l'on n'arrêtera, ni l'on pourra régulariser ces mouvements suivis, d'ailleurs, assez souvent, d'excellents résultats.

Le jeune homme plein de vie, robuste et vaillant, laborieux et économe, réussit presque toujours, dans un pays nouveau, à se tailler avec ses bras, un avenir solide, enviable. Ce que nous disons du jeune homme, nous pouvons le dire, dans les mêmes conditions, de l'homme à l'âge mûr, des familles elles-mêmes.

Notre pays ne fait pas exception sous ce rapport. Nous avons tous les jours sous nos yeux des personnes arrivées ici n'ayant ni sou ni maille, et jouissant maintenant d'une honnête aisance.

Tout récemment, un cultivateur du Manitoba, M. Dansereau de Saint-Pie, disait dans une conférence donnée à Boucherville :

"On a toujours remarqué que les "colons qui sont allés cultiver au "Manitoba et qui ont le mieux ré- "ussi, sont ceux qui commencent "avec peu de ressources."

Et cela se comprend ; ce peu de ressources protégent ces colons contre les extravagances auxquelles d'autres plus à l'aise croient pouvoir se livrer ; sentant que le travail et l'économie sont pour eux une nécessité, ils acceptent leur lot avec courage, et le succès vient les récompenser.

Le pays n'est donc pas fermé aux colons pauvres.

Mais autre chose est de montrer les résultats obtenus et toujours possibles, autre chose est de conseiller.

Le conseil implique une certaine garantie de succès ; nous ne pourrions aller jusque là à l'égard de cette classe. Le manque absolu de ressources place le colon dans une situation précaire dont il faut l'avertir ; on peut trouver de l'ouvrage, mais l'ouvrage peut manquer ; la maladie peut venir, et alors, voilà une famille dans la détresse.

Ce serait différent si cette famille pouvait s'appuyer sur une autre famille possédant des ressources. Les deux y trouveraient des avantages ; la première, la sécurité contre la détresse, la seconde, des serviteurs, un appui toujours à sa disposition.

Il y a nombre de familles qui pourraient ainsi s'allier, sur des bases nettement définies, à des conditions arrêtées d'avance entre elles, et mises sur le papier, et se rendre mutuellement des services sans qu'aucune ne fasse de sacrifices réels.

Nos compatriotes de la province de Québec et des Etats-Unis trouveraient peut-être dans cette suggestion un moyen de résoudre certaines difficultés qui parfois viennent arrêter l'exécution de projets longtemps caressés, et abandonnés avec regret.

Cette suggestion ne mériterait-elle pas aussi d'occuper l'attention de nos amis d'Europe ?

Nous n'avons jamais traversé l'océan ; et par conséquent, nous sommes ici tenu à beaucoup de réserve. Toutefois, il nous paraît à propos d'émettre les idées qui se présentent à notre esprit au fil de la plume.

L'avenir est incertain en Europe ; des événements graves, et peut-être désastreux se préparent ; le capital et les familles sont anxieux de trouver la sécurité quelque part. Or, notre pays offre cette sécurité.

Nous nous imaginons — est-ce une illusion ?—qu'il y a en France et en Belgique des familles inquiètes de l'avenir, possédant des capitaux actuellement improductifs, jouissant du prestige de la noblesse ou de la fortune, exerçant autour d'elles une influence acquise autant par leurs qualités d'honnêtes gens, et par leurs œuvres, que par leur situation, et qui comptent sur l'affection des bons paysans qui jouissent de leurs bienfaits.

Ces familles ne pourraient-elles pas créer dans notre pays, avec une partie de leurs capitaux, des domaines qu'elles coloniseraient avec des fermiers, des paysans choisis, sous la direction d'un fils de famille, aidé, s'il en sentait le besoin, de l'expérience d'un canadien pris au Manitoba ou dans la province de Québec ?

Le sort des familles ainsi transplantées serait amélioré, les capitaux ainsi mis en activité rendraient des revenus qu'ils refusent aujourd'hui, une forte et grande œuvre nationale s'accomplirait.

Le fils de famille ne serait pas nécessairement rivé au sol du nouveau monde ; le sort des familles seules qu'il aurait déplacées serait définitivement arrêté ; pour celles-ci, ce serait évidemment l'expatriation, mais l'expatriation dans un milieu homogène, sympathique de cœur, de mœurs, de langue, et de sentiments.

Ce n'est qu'une idée—une ébauche d'idée si l'on veut ;—cette idée prendra-t-elle une forme ? Nous ne saurions le dire ? Dans tous les cas, c'est un germe susceptible de développement, et son complet épanouissement serait, selon nous, l'application du patronage chrétien, et la rentrée dans les traditions nationales, dans les traditions françaises.

Jadis, les bords du St. Laurent—la Nouvelle-France—furent ainsi colonisés par des gentilshommes français à qui le roi fit des concessions seigneuriales, et qui groupèrent autour d'eux des censitaires, d'où est sorti le peuple canadien—lequel est fier de son origine, de son développement, et se souvient de la France.

N'est-ce pas la même pensée qui animait M. G. de Molinari, lorsqu'il écrivait en 1876, dans ses *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada* :

"Pourquoi l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas un essor interrompu."

La reprise de cette œuvre serait une éclatante réparation des abandons du siècle dernier. Il n'y aurait plus lieu de rappeler la triste épisode du drapeau français repassant les mers et laissant derrière lui une population aux abois.

A l'origine de la colonie, les dames elle-mêmes s'occupaient du Canada ; plusieurs de nos institution, leur sont dues, et de grandes entreprises coloniales ont eu leur protection.

Ce sont des exemples à rappeler ; notre siècle possède aussi des âmes d'élite que les œuvres dignes d'intérêt ont le privilége d'émouvoir ; il suffit de les leur présenter pour les faire agir.

Puisque nous en sommes à parler de l'immigration des races françaises d'outre-mer, disons encore qu'à notre sens, nos prairies, d'exploitation si facile, d'un rendement si prompt, leur conviennent mieux que les forêts de Québec. Leurs habitudes, leur vie antérieure, ne les ont pas préparés suffisamment aux rudes travaux du défrichement.

C'est aussi beaucoup l'opinion du généreux et infatigable M. Labelle, le curé de Saint-Jérôme, à qui le Canada doit tant de gratitude pour son dévouement à la cause de la colonisation, et pour ses incessants travaux en rapport avec cette œuvre.

En 1884, cet apôtre de la colonisation écrivait à l'auteur de ces lignes :

"Si l'on pouvait diriger ces bons cadets chez vous...... Il me semble que la prairie irait mieux à ces jeunes gens que la hache."

Et plus tard, en 1885, il nous écrivait encore :

"Il faut que les races latines de bonne souche se partagent le Nord-Ouest avec les autres nationalités."

Les races étrangères à la nôtre semblent envisager la question au même point de vue : car, bien que les provinces maritimes et la province d'Ontario, leur offrent des avantages à peu près analogues à ceux que la province de Québec peut offrir à nos nationaux, elles donnent cependant la préférence au Nord-Ouest.

L'expérience des races qui sont réputées posséder le sens pratique au plus haut degré, ne peut manquer de nous porter à la réflexion.

Nous reviendrons au prochain numéro de notre excursion au-delà des mers.

T. A. Bernier.

Nouvelles Politiques.

—A Québec, l'honorable M. Ross a remis son portefeuille à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, pour cause de santé, et a avisé le représentant de Sa Majesté d'appeler l'honorable M. Taillon pour former un nouveau cabinet.

Les honorables MM. Flynn et Blanchet ont aussi donné leur démission comme membres du gouvernement.

La législature se réunit aujourd'hui.

—L'élection de James E. P. Prendergast est contestée par MM. James Owens et Norbert Perrault. Les cautions sont M. R. P. Roblin, le candidat de l'opposition défait par l'hon. Dr Wilson, dans Dufferin-Nord, M. Dan. McLean, le député de Dennis, et M. A. McNee, journaliste de Winnipeg.

—On estime que le résultat des prochaines élections fédérales sera à peu près comme suit :

	Cons.	Lib.
Ile du Prince-Edouard	4	2
Nouvelle-Ecosse	11	10
Nouveau-Brunswick.........	12	4
Québec (également divisé).....		
Ontario, (majorité conservatrice)	15	...
Manitoba.........	3	2
Territoires du Nord-Ouest	4	...
Colombie Anglaise.........	6	...
	55	18
	18	
Majorité probable des conservateurs	37	

—Un nouveau journal, *The Standard*, qui vient de paraître à Toronto est maintenant, en remplacement du *Mail*, l'organe accrédité du parti conservateur dans Ontario.

—Depuis notre dernier numéro, voici quelles sont les candidatures pour Manitoba et le Nord-Ouest jusqu'à ce jour.

MANITOBA.

	Cons.	Lib.	Ind.
Lisgar	Ross		Taylor.
Marquette	Boulton	Watson	
Provencher	Royal	Cyr	Clarke.
Selkirk	Daly	Christie	
Winnipeg	Scarth	Sutherland	Macarthur.

NORD OUEST.

Assiniboia Est.	Perley		
Assiniboia Ouest	Davin		
Alberta			Strange et Hadisty.
Saskatchewan	McDowall	Laird	

—L'hon. M. Chapleau a obtenu la nomination de l'hon. L. R. Church, C.R., comme juge en remplacement de feu le juge Torrence.

—La législature de la Colombie Britannique est en session depuis hier.

—On croit que l'honorable Dr Ross sera fait sénateur en remplacement de feu l'honorable M. Chapais.

—L'honorable M. Chapleau, Secrétaire d'Etat, dit que toutes les rumeurs au sujet de sa démission du cabinet sont dénuées de fondement.

—Les délais pour contester les élections dans la province sont expirés hier. Il y a 33 élections de contestées sur un total de 32 qui se sont faites. L'hon. M. LaRivière, député de Saint-Boniface, et M. Jos. Burke, député de Saint-François-Xavier, sont les seuls dont l'élection ne soit point contestée.

NAISSANCES.

—A Winnipeg, le 21 courant, Madame Charles Poitras, un fils.

—En cette ville, le 27 courant, Madame Avila Bourque une fille.

—A Saint-Vital, le 13 courant, Madame Antoine Bourdeau une fille.

—En cette ville, le 13 courant, Madame Napoléon St-Pierre, une fille.

MARIAGES.

Létourneau-Ouellet—A Arthabaska-ville, Qué., le 26 janvier courant, M. A. A. Létourneau, M.D., de Saint-Ferdinand d'Halifax, conduisait à l'autel Melle Angéline Ouellet, fille de feu M. J. B. Ouellet, d'Arthabaskaville.

Manaigre-Mousseau—A Lorette, le 25 courant, M. Gédéon Manaigre, fils de M. Rémi Manaigre, conduisait à l'autel Melle Ida Mousseau fille de M. A. Mousseau.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1823 à 1826.

(*Suite.*)

En l'année 1823, il s'opéra dans la colonie divers changements. Jusqu'alors, les colons avaient acheté leurs provisions à Fort Douglas qu'on appelait le Fort de la Colonie. On avançait à crédit aux colons sous la responsabilité de Lord Selkirk ; leurs comptes lui etaient présentés en Angleterre et il les payait à la compagnie en attendant que les colons eussent les moyens de rembourser ces avances, soit en produit soit autrement. Ce système fut aboli en 1823. La Compagnie de la Baie d'Hudson mit en circulation des billets de papiers-monnaie dont la valeur variait depuis un schelling jusqu'à un louis sterling ; puis, elle cessa d'avancer à crédit ; le magasin fut fermé, et il fallut aller acheter argent comptant au Fort de la Baie d'Hudson.

Comme il n'y avait pas de marché dans le pays, et que les gens ne pouvaient pas écouler leur produits, le gouverneur fit annoncer qu'on achèterait à la compagnie une partie des produits, soit de la terre, soit de la chasse, et qu'on ferait en même temps une remise de vingt par cent sur les ancien comptes des colons. Par ce moyen, les gens pouvaient se procurer quelques argents, et l'agriculture se trouvait encouragée. Il faut dire ici que la Compagnie n'abusa pas de sa position ni de son monopole sur le marché pour avoir à bas prix les grains des colons puisqu'elle fixa elle-même à $2 50 le prix du minot de blé.

Sir George Simpson qui venait de recevoir sa nomination comme gouverneur-en-chef de la compagnie passa l'hiver de 1823 à 1824 au Fort-Garry, et ce fut là pour la première fois qu'il noua avec Mgr Provencher des relations, qu'ils entretinrent toujours par la suite.

Sir George Simpson était le type du parfait gentilhomme du monde : doué d'une intelligence peu commune, à un esprit cultivé, qui rendait sa conversation agréable, il joignait des manières gracieuses et une affabilité qui lui attiraient le respect de ses inférieurs et l'estime de ses amis. Quoique dévoué avant tout aux intérêts de la Compagnie et au *pro pelle cutem* de sa divise, cependant Sir George Simpson avec ce coup d'œil qui lui faisait si bien discerner les qualités naturelles d'un homme, eut toujours pour Mgr Provencher la plus haute estime, et il le lui prouva en maintes circonstances quand il le pouvait sans faire trop brèche à ses principes.

L'introduction du papier-monnaie procura plus de facilité pour le commerce et les transactions, mais la nécessité d'avoir de l'argent à la main pour acheter au Fort mit momentanément à la gêne ceux qui n'avait pas d'argent ; Mgr Provencher se trouva du nombre.

" Me trouvant, écrit-il lui-même, dans la nécessité de payer comptant et n'ayant d'argent ni dans le pays, ni ailleurs, je me vis dans la nécessité de me passer de tout. Cependant, le gouverneur de la Compagnie ayant remarqué que je ne prenais rien, me fit avertir de ne pas laisser tout écouler sans prendre ce qui m'était nécessaire. Je lui fis répondre que je n'avais aucun moyen de payer ; alors, il eut la politesse de me faire dire de prendre ce qu'il me fallait et que je paierais quand je pourrais."

La colonie durant les années 1823 et 1824 s'augmenta d'un bon nombre de familles qui vinrent se fixer dans les environs de Saint-Boniface. Plusieurs, pour avoir l'avantage de s'instruire de leur religion et pour procurer à leurs enfants une éducation chrétienne laissèrent le service de la Compagnie et s'établirent sur des terres dans la colonie. Mgr Provencher profita de cette occasion pour disposer d'une partie des terrains que la mission tenait de Lord Selkirk et en tirer aussi des secours pour l'aider.

Le 19 juillet 1824, Mgr écrivit à Québec : " Il est arrivé ces jours derniers, beaucoup de familles des postes du Nord pour s'établir à la Rivière Rouge, en sorte que ceux qui partent sont largement remplacés. Depuis le départ de M. Dumoulin, il y a eu beaucoup de baptêmes et de mariages ; ce qui annonce une population qui va en augmentant rapidement. Tout peuple abondamment par ici : bêtes et gens. Le temps est très-favorable pour les grains qui ont la plus belle apparence. Le pain ne serait pas rare si nous avions des moulins pour moudre le blé ; faute de cela, nous mangeons du pain avec misère ; cependant, il y a un moulin en construction."

Durant les années de querelles entre les compagnies, celles-ci avaient eu à leur service plus de monde qu'elles en avaient besoin en réalité pour leur commerce. Après leur réunion, elles remercièrent un bon nombre de leurs serviteurs à l'expiration de leur engagement. Ceux qui étaient libres retournèrent la plupart au Canada, mais ceux qui étaient mariés à des femmes du pays s'établirent à la Rivière-Rouge.

Mgr Provencher se consolait de ses sacrifices en voyant l'œuvre de la religion prospérer dans le pays. En 1824, il eut la joie de pouvoir associer un prêtre de plus à ses travaux, et de procurer aussi à plus d'âmes les secours de la religion. M. Harper l'ecclésiastique qu'il avait amené avec lui du Canada fut ordonné prêtre le jour de la Toussaint. Depuis le départ de M Dumoulin, Mgr Provencher était resté seul avec M. Destroismaisons pour desservir la nouvelle paroisse de Saint-François-Xavier et pour porter secours de temps à autres aux familles qui s'obstinaient de demeurer à Pembina.

Après son ordination, M. Harper fut chargé de la desserte de Saint-François-Xavier où il allait tous les mois et même tous les quinze jours dire la messe et faire les cathécismes. M. Destroismaisons fit, plusieurs fois l'année, le voyage à Pembina où il passait quelque temps à instruire les familles.

G. D.

(*A continuer.*)

Soiree au College de Saint-Boniface.

Un auditoire aussi nombreux que distingué remplissait, lundi soir, la Salle Académique du Collège de Saint-Boniface.

L'absence de notre Archevêque bien-aimé que la maladie retenait encore, fut vivement regrettée. Le clergé était d'ailleurs dignement représenté.

Rien ne manquait à cette soirée pour la rendre intéressante : L'esprit et le sel gaulois de la comédie de Molière : *Le Médecin Malgré Lui* soulevèrent maints francs éclats de rire et maints applaudissements qui surprirent sans la déconcerter la modestie des jeunes acteurs. La belle musique du chœur des élèves créait des émotions moins bruyantes mais plus douces. Le discours débité avec art du président des jeux, M. A. DeLaronde, éleva l'esprit par des pensées aussi nobles que pleines de bon sens.

Quant à la représentation de la pièce, elle fut charmante. On remarqua dans ces jeunes élèves une variété de ton, une netteté de prononciation, et un naturel vraiment surprenants. Comme M. Goulet nous a bien rendu le caractère de ce luron de Sganarelle. Quel beau et naturel veillard fut représenté par le jeune Samson ; et certes, MM. Béliveau, Bourdeau, Royal, Versailles et Guilbert méritent aussi nos plus sincères félicitations.

Les entr'actes étaient agréablement remplis par la musique et le chant. MM. David Brisebois et Alex. DeLaronde furent très goûtés dans les solos qu'ils chantèrent. M. Alex. DeLaronde à la fois poëte et musicien chanta les strophes suivantes composées par lui-même. Nous n'avons pas besoin de les louer, elles se recommandent assez par leur propre mérite.

LE CHANT DE MORT DU DERNIER PIED-NOIR.

Où sont, mes prés fleuris, mes forêts centenaires ?
Où sont, mes bois épais, sombres, silencieux ?
Où sont, mes lacs d'azur, mes sentiers solitaires ?
Où s'est enfui l'élan, qui paissait, en ces lieux ?
Pour moi, tout est douleur, hélas ! où sont mes frère ?
Où sont ceux que j'aimais, ceux qui m'étaient si chers ?
Réveillez-vous, enfin, nobles races guerrières !
Accourez à ma voix, ranimez nos déserts.

C'est toi, pâle étranger, c'est toi, qui fus le traître,
Qui causas nos malheurs, hypocrite assassin ;
Tu vins, on te reçut ; de tout on te fit maître,
Nous jurant d'être ami, tu nous serras la main.
Tes rêves d'ambition, ta funeste présence,
A chassé le bonheur, a ravi ma fierté ;
Oh ! rends-moi ma patrie ! Apporte l'espérance !
Ramène le passé, rends-moi ma liberté !

Que t'avais-je donc fait, moi, pauvre enfant des plaines,
Pour m'arracher mon sol et mes biens, sous mes yeux,
Pour m'écraser, ainsi, sous le poids de tes chaînes ?
Ne pouvais-je être libre et toi rester heureux ! ....
Viens, oh ! viens, de ma main, viens, ma flèche rapide,
Percer un cœur ingrat, de ta pointe d'acier ;
Viens venger, sur ce cœur, une race intrépide,
Car en vengeant ma mort, on venge un peuple entier.

Pardonne, ô robe noire, un accès de vengeance,
Le sang de mes aïeux égare ma raison.
Pour moi, dis à ton Dieu, d'accepter ma souffrance,
Tu m'as dit, bien souvent, qu'il était juste et bon.
Accepte, Grand Esprit, de ma bouche expirante,
Un sacrifice, hélas ! qui me vaut bien des pleurs :
Je soumets au pardon, mon âme frémissante,
J'offre, à ta majesté, ma vie et mes douleurs.

24 janvier 1887.

La comédie de Molière terminée, le rideau se lève de nouveau, et 125 objets de loterie paraissent disposés sur une table. Tous ces objets provenaient de dons particuliers faits pour la loterie. Leur nombre et leur valeur prouvent assez la générosité des amis du collège.

Dans le tirage des lots, la fortune faisait de ses coups. Par exemple, un grave membre du clergé se voyait échéoir un joujou d'enfant ; un citoyen de distinction recevait une babiole. Quelquefois aussi les assistants applaudissaient en voyant une personne estimée recevoir du hasard un joli cadeau qu'eux-mêmes lui auraient volontiers destiné.

Nous espérons pouvoir souvent jouir de pareilles soirées au collège de Saint-Boniface.

PERSONNEL.

Mgr l'Archevêque va de mieux en mieux.

M. Washburn, sous-trésorier-provincial, est parti mardi avec Madame Washburn pour un voyage de quelques mois dans l'est. M. Washburn est gravement malade.

On dit que le lieut.-colonel Scott, de Winnipeg, est nommé percepteur des douanes à Winnipeg.

Le Colonel Herchmer a été nommé assistant-commissaire de la Police-Montée du Nord-Ouest. Il est le frère du commissaire, M. L. Herchmer.

M. J. P. O. Allaire, de cette ville, souffre d'une forte indisposition depuis quelques jours.

M. Roger Goulet est de retour de son voyage à Ottawa.

M. J. B. Gauvreau, qui depuis quelques mois était à Prince-Albert pour surveiller certains travaux que le gouvernement fédéral y a fait exécuter, est de retour à Saint-Boniface.

Dimanche soir, il y avait grande réunion chez M. L. J. A. Lévêque, maire de la ville. C'étaient ses nombreux amis qui s'étaient rendus chez lui pour lui offrir ainsi qu'à sa digne épouse leurs meilleures félicitations à l'occasion du quinzième anniversaire de son mariage. La soirée fut des plus agréables : chant, musique, etc, rien ne manqua pour que tous ceux qui étaient présents ne conservent longtemps le souvenir de cette belle petite fête.

Nouvelles d'Europe.

Paris, 21.—Le général Boulanger a décidé de faire au printemps prochain un essai de mobilisation de l'un des corps d'armée.

Berlin, 20.—On annonce que la première exécution de la messe composée par Liszt pour l'empereur Maximilien du Mexique, aura lieu à Rome sous peu.

—Les négociations se poursuivent entre l'Allemagne et le Vatican en vue de l'abrogation des lois anti-catholiques.

—On fait maintenant courir le bruit à Berlin que la France s'apprête à envahir l'Allemagne.

—On semble convaincu, dans les cercles militaires en Belgique, qu'une guerre européenne éclatera au mois de mai prochain.

—Voici d'après l'almanach de Gotha, l'âge, au premier janvier 1887, des chefs des empires du monde :

Guillaume, empereur d'Allemagne..	89 ans
Le Pape Léon XIII................	76 "
Guillaume III, roi des Pays-Bas......	69 "
Charles III, prince de Monaco........	68 "
Victoria, reine de la Grande-Bretagne	67 "
Pierre II, empereur du Bresil.........	61 "
François Joseph, 1er, empereur d'Autriche........................	56 "
Léopold, roi des Belges........	51 "
Louis 1er, roi de Portugal..........	48 "
Charles, roi de Roumanie...........	47 "
Abdul-Hamid, grand sultan..........	44 "
Humbert, roi d'Italie.............	42 "
Alexandre III, empereur de Russie.	41 "
George, roi des Hélènes............	41 "
Milan 1er, roi de Serbie........	32 "

et le roi de toutes les Espagnes, âgé de quelques mois.

—L'agitation agraire augmente d'intensité en Irlande au point que les shérifs n'osent guère plus présider aux évictions.

—BERLIN 20—La *Gazette* de l'Allemagne du Nord, organe de M. de Bismark, parlant de l'organisation des ambulances dit que l'armée pourrait bien en avoir besoin avant longtemps.

—BERLIN, 21—L'attention vient de se porter sur le fait des achats de bois considérables faits par le gouvernement français en Alsace-Lorraine, dans le but apparent de construire des casernes temporaires sur différents points de la frontière. L'explication qu'on en donne en Allemagne c'est que la France songe à envahir l'Allemagne.

Londres, 21—On annonce que le gouvernement allemand confisque les propriétés de tous les résidents d'Alsace-Lorraine qui éludent la conscription en émigrant et obtient contre eux des condamnations par défaut. 47 personnes ont déjà été citées à Wissembourg pour délit d'évasion. On a recours aux mêmes mesures dans d'autres parties du pays.

Berlin, 21—*La Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant de la rumeur qui prête à la France l'intention de construire des casernes en bois sur la frontière, dit qu'il est indéniable que la France concentre plus de troupes sur la frontière que les fortes et les garnisons n'en peuvent contenir.

AVIS.

Dans la Cour du Banc de la Reine.

L'Acte des Elections Contestées de Manitoba.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre pour représenter la Division Electorale de Carillon dans l'Assemblée Législative de Manitoba, tenue les deuxième et neuvième jours de Décembre A.D. 1886.

Avis est donné par les présentes qu'une requête a été, ce quinzième jour de février A.D. 1887, présentée à la Cour du Banc de la Reine par Simon St. Germain, de la paroisse de Saint-Norbert, dans le comté d'Iberville, cultivateur, contestant l'élection et le retour de Roger Marion comme membre pour la Division Electorale de Carillon et réclamant le siége pour Martin Jérôme.

Daté ce quinzième jour de janvier 1887.

JOHN S. EWART,
Procureur du pétitionnaire.

1ins. 27.1.87.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite à l'assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour légaliser et rendre valide le réglement No. 194 du Maire et du Conseil de la corporation de la cité de Brandon, intitulé : " Un règlement pour prélever huit mille piastres au moyen de débentures, pour l'achat du pont traversant la rivière Assiniboine, à la Première Rue, dans la cité de Brandon," et les débentures et coupons émis en vertu d'icelui.

Daté le douzième jour de janvier A.D. 1887.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des requérants.

4 ins 20 1 87

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, tous les quinze jours, aller et retour, entre

BATOCHE ET SASKATOON,

via Saskatchewan, à compter du premier avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier laissera Batoche chaque second lundi après l'arrivée de la malle de la station de Qu'Appelle et arrivera à Saskatoon dans les vingt-huit heures.

Laissera Saskatoon le mercredi suivant à 6 00 a.m., et arrivera à Batoche dans les vingt-huit heures ou avant l'arrivée de la malle venant de Prince-Albert.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de Batoche Saskatchewan, Saskatoon et Prince-Albert, ou au bureau du soussigné.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 7 janvier 1887.
3ins 20, 1. 87.

Chronique Locale.

—Grand bal à l'Hotel du Gouvernement le 3 février prochain.

—Madame Fogarty a été condamné, cette semaine, à payer $100.00 pour vente de boissons enivrantes sans license.

—Un lorgnon monté en or a été trouvé dans la salle académique du Collège le soir de la séance, 24 janvier. Le propriétaire pourra le réclamer au bureau du " Manitoba."

—Le conseil de ville a décidé à sa séance d'hier soir, de vendre les trois chevaux du département du département du feu. Pour plus d'informations, l'on peut s'adresser au poste des pompiers.

—On dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement local de nommer un successeur à feu M. Howard comme inspecteur des bureaux d'enregistrement et de cours de comté ; mais que cette charge relèvera maintenant du département du procureur-général.

—Une assemblée publique pour aviser aux moyens de former une brigade de pompiers volontaires a eu lieu vendredi dernier à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. G. Bourdeau, président du comité de police et feu. M. Louis Lafranchise qui est certainement l'homme le plus capable de remplir la position de chef de brigarde a été choisi par l'assemblée. Les autres officiers ont été choisis par élection, parmi les 25 membres qui composeront la brigarde avec le chef :

Capitaine—M. Gabriel Arial ;
Lieutenant—M. Napoléon Lemay ;
Secrétaire—M. Cléophas Germain ;
Assst.-Secrétaire—M. Isaïe Lavoie ;
Trésorier—M. Télesphore Pelletier.

—Vers les neuf heures jeudi dernier au soir, le club de raquettes *Winnipeg* se joignait au *Voyageur* pour son *tramp* hebdomadaire. La soirée était splendide, la température des plus favorables à des excursions. Par les soins du *Voyageur* un immense feu avait été allumé sur la rivière LaSeine. Rien ne saurait décrire le spectacle que présentait cette centaine de raquetteurs, dans leurs costume si pittoresque, éclairés par la lueur de ce bucher. Qui sait, jadis, peut-être

" Lorsque nos pères
En ces pays voyageaient."

en ce même endroit, a-t-il été allumé des buchers qui ont éclairé des scènes moins pacifiques que celles de jeudi dernier.

Vers les onze heures on était de retour à l'hôtel Beauregard ou un excellent lunch attendaient les raquetteurs et leurs invités.

L'honorable M. LaRivière, président honoraire du *Voyageur*, souhaita la bienvenue au *Winnipeg*, et M. Walsh, président de ce dernier, lui répondit. M. Leacock, M.P.P., fut appelé à être l'interprête du *Winnipeg* auprès du *Vogageur*, M. Leacock qui s'exprime très-bien en français, fit voir l'utilité et l'avantage des réunions du genre de celle de jeudi.

Les danses, les chants et les rires se prolongèrent assez avant dans la nuit, et chacun s'en est allé, fatigué peut-être, mais content de sa soirée.

Chronique de la Province.

Lorette,

26 janvier 1887—Hier une centaine d'amis de la famille Lagimodière se réunissaient à la maison de M. Elzéar Lagimodière pour lui présenter son portrait peint à l'huile et magnifiquement encadré, ainsi qu'un service de table en porcelaine et un huilier en argent, comme marque d'estime et surtout de reconnaissance pour les nombreux services rendus par ce citoyen intègre et honorable à tous ceux qui ont eu recours à lui. La toile, une véritable pièce d'art, est du pinceau de M. Tauffenbach. Cette jolie démonstration avait été conçue et organisée par notre ami M. L. Edouard Martel et à lui revenait l'honneur de présenter l'adresse d'usage en pareille circonstance. Inutile de dire qu'il s'en est très-bien acquitté.

A M. Elzéar Lagimodière.

Cher Monsieur,

Veuillez permettre à vos amis de venir ce soir vous donner un témoignage de leur estime et de leur reconnaissance.

Depuis longtemps nous désirons vous donner une preuve tangible de notre admiration pour votre caractère toujours si loyal, et surtout notre appréciation des services que vous avez rendus et que vous ne cessez de rendre à la paroisse de Lorette dont vous êtes un des fondateurs.

Nous avons cru le temps favorable pour vous prier de permettre à vos amis de vous offrir un humble cadeau qui restera comme un témoignage des sentiments que vous avez su nous inspirer comme pionnier de cette paroisse aujourd'hui si prospère. Vous avez su déployer en toutes circonstances les qualités qui honorent un citoyen et qui lui assurent la reconnaissance de ses compatriotes.

L'amour du travail, une énergie qui ne connait pas les obstacles, quand il s'agit des intérêts religieux de notre paroisse, vous ont attiré le respect de tous. Vous avez su conquérir au milieu de nous un ascendant et une influence qui fait l'honneur de notre nationalité.

Puisse, cher Monsieur, la Providence vous conserver longtemps au milieu de nous.

Veuillez bien vous faire l'interprète de nos bons sentiments auprès de Madame Lagimodière, votre digne compagne, qui sans aucun doute, a contribué pour une large part, par ses conseils, par sa douceur, par sa charité et sa courtoisie à vous créer la position enviable que vous occupez aujourd'hui dans l'estime et la reconnaissance des habitants de Lorette et des paroisses environnantes.

Puisse la divine Providence vous accorder à tous deux une vie longue, paisible et heureuse et la réalisation de vos désirs.

Tel est le souhait cordial de ceux qui sont heureux de se souscrire vos amis sincères et dévoués.

Cette adresse portait les signatures de l'honorable A. A. C. LaRivière, James E. P. Prendergast, M.P.P., M. l'abbé Jos. Dufresne, curé de Lorette, M. l'abbé L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne des Chênes, Agénor Dubuc, préfet de la municipalité de Taché, Joseph Richard, conseiller, Rémi Manaigre, conseiller, Joseph Gendron, Séraphin Mirault, Joseph Huppé, J. Louis Richard, J. Bte. Gauthier, Pierre Gauthier, Jean Huppé, Camille Jeanson, P. H. Prince, Wilbrod Prince, Napoléon Prince, J. O. Prince, Achille Langevin, A. Gareau, Elie Dupuis, Alfred Bérard, Norbert Berard, Simon Savoie, Cham Grégoire, Etienne Grégoire, Emile Désorcy, François Gregoire, Norbert Plante, John Masson, Joseph Landry, Raphaël St. Pierre, François Phaneuf, Thomas Gauthier, Wm. Lagimodière, Auguste Gauthier, J. Ernest Cyr, Théophile Paré, Isaeï Richer, Camille Henri, Adolphe Turner, Bazile Laurin, Joseph Laurin, Hormidas Laurin, Sifroid Jeanson, Raymond Jeanson, Fidèle Mondor, Wm. Desrosiers, Eusèbe Mondor, Marcel St. Cerni, Joseph Jeanson, J. Bte. Mondor, Norbert Landry, Edouard Landry, Joseph Landry, André Gaudry, Isidore Gaudry, Francis Flamand, Joseph Mondor, Edmond Prince, L. E. Marte.

M. Elzéar Lagimodière, surmonté par l'émotion, remercia cordialement les personnes qui ont contribué à cette fête. Je ne suis pas un orateur habitué à faire des discours ; mais n'en acceptez pas moins mes remerciements pour l'honneur dont vous me comblez en ce moment, honneur dont je ne me crois pas digne. C'est du fond du cœur que je vous remercie.

L'hon. M. LaRivière appelé à parler se déclare heureux d'être de la fête. Je connais, dit-il, M. Lagimodière depuis plus de seize ans et l'ai toujours considéré comme un citoyen modèle, aussi c'est avec plaisir que je me suis rendu ce soir pour me joindre à ses amis qui veulent lui donner une marque de gratitude et de reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus. Après quelques remarques sur l'obligation qu'il y a pour les sociétés comme pour les individus d'avoir de la gratitude pour les services que cette société a pu recevoir de ses membres, l'honorable ministre ajoute que malheureusement l'on est trop souvent porté à reprocher les fautes, sans tenir compte des qualités et des bonnes actions. Il ajoute que des réunions comme celles de ce soir ne peuvent que cimenter l'amitié et l'harmonie qui doivent régner dans une paroisse qu'il compare à une famille.

M. J. E. P. Prendergast, invité à adresser la parole le fit avec son éloquence accoutumée. En outre, que j'approuve, dit-il, ce que vient de dire l'hon. M. LaRivière, j'ai moi aussi eu l'avantage d'être en relations intimes avec M. Lagimodière, en qui j'ai toujours trouvé le citoyen honnête et dévoué. La dette de reconnaissance pour moi envers M. Lagimodière, ajoute-t-il, est peut-être plus forte que pour vous tous, messieurs, car j'ai dernièrement reçu un témoignage non équivoque de son amitié et de la confiance qu'il veut bien reposer en moi. Je n'ai pas besoin d'en dire plus long, puisque, messieurs vous avez tous été témoins de ce dont je veux parler.

Les dignes et dévoués curés de Lorette et de Ste-Anne-des-Chênes, qui avaient bien voulu rehausser l'éclat de cette fête par leur présence, adressèrent aussi quelques mots de félicitations à M Lagimodière, remerciant en même temps ceux qui ont organisé cette démonstration. J'ai toujours, dit le Rév. M. Dufresne, depuis que je suis le curé de de Lorette, trouvé en M. Lagimodière, le citoyen modèle, et c'est avec plaisir que je me joins à vous ce soir pour lui en témoigner publiquement mon appréciation et mon estime. Le Rév. M. Giroux, ajoute qu'il a autrefois exercé le ministère dans Lorette et qu'il n'a eu qu'à se louer des relations qu'il a eu avec M. Lagimodière et son estimable famille. En fêtant M. Lagimodière, nous fêtons la famille canadienne au Nord-Ouest puisqu'il est le petit-fils de la première canadienne venue à la Rivière-Rouge.

M. William Lagimonière remercia chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu honorer la famille Lagimodière, et en son nom, dit-il, je vous déclare que nous n'oublierons pas cette démonstration et cette marque d'amitié si appréciable.

M. J. Ernest Cyr ajoute quelques mots de félicitations à l'adresse de M. Lagimodière, puis toutes les personnes présentes furent invitées à un excellent goûter où la gaieté toute française ne cessa de régner.

Il était tard dans la nuit lorsque l'on se dispersa, chacun emportant un bon souvenir de cette charmante fête de famille.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilège de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième jour de décembre A.D. 1886.
4ins.10.14.86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie "*The Saskatchewan and Western Railway Company.*" en exemptant tous les terrains octroyés par le Gouvernement du Canada de responsabilité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilège de voter et d'être élu directeur ; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie "*The Manitoba and North Western Railway of Canada.*" pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.
4ins.23.12.86.

AVIS.

MAMITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

McARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.
4ins. 16,12,86.

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba ; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois ; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

McARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.
9 ins 16 12 86

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et privilèges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D. 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.
5ins.30 12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Gaz et de Lumière Electrique de Manitoba, s'adressera à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie et ses successeurs, les débentures qu'elle a récemment émises au montant de soixante-deux mille livres sterling, et aussi pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie toutes les hypothèques données par elle, ou qu'elle pourra donner à certains fidéi-commissaires pour garantir le paiement du principal et de l'intérêt des dites débentures, et déclarer que les dites hypothèques seront des garanties bonnes et valides, et une première charge sur tous les biens réels et personnels de la compagnie sans enregistrement ou production dans aucun bureau public, au si pour rendre bons et valides, tous les réglements et résolutions en vertu desquels les dites débentures ont été émises et les dites hypothèques ont été ou seront données.

Daté ce 3ème jour de janvier A.D. 1887.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requérants.
4ins.13.1.87.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Ou à Minneapolis, Minn.
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

la 10,6,86

JAMES PERRAULT,

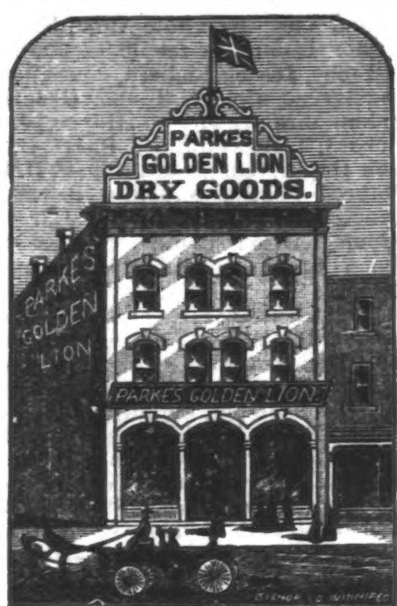
TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boîte 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man



VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple: les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine, Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

N'oubliez pas l'Endroit!

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur *Patent Process*	pour	$2.40
" *Strong Baker*	"	2.00
" *XXXX*	"	1.75
" *Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m14,10,86

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.
204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boîte 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invétérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

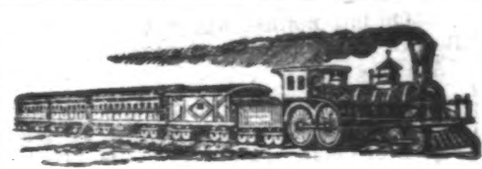
Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw 5 l	†7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw 14 a	†7 00 pm
† 1 2 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat 16 l	12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat 13 a	†1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary 19 l	12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary 12 a	11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Depart		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA